

# Charte de Bientraitance APIRJSO LA COURONNERIE



## Préalable :

Nous considérons la bientraitance comme un objectif qui doit guider chaque professionnel dans sa pratique quotidienne et qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, soutenue par l'organisation et les directions.

Pour chaque professionnel « la posture professionnelle de bientraitance est une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus. » (\*)

Pour les directions et l'organisation associative, cette posture professionnelle « comporte tout aussi bien le nécessaire souci de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires et sécurisantes pour tous, et un refus sans concession de toute forme de violence et d'abus sur le plus faible, d'où qu'elle émane. Cela implique que les professionnels eux-mêmes soient reconnus, soutenus et accompagnés dans le sens qu'ils donnent à leurs actes. »

Notre association souhaite s'entourer de professionnels qui partagent notre engagement, notre vision, nos valeurs.

---

BIENVEILLANCE

---

TOLÉRANCE

---

CITOYENNETÉ

---

OUVERTURE

---

ESPRIT CRITIQUE

(\*) RBPP ANESM, 2008, La bientraitance : définition et repères pour une mise en œuvre, page 15



## Chaque intervenant au sein de l'Association s'engage à respecter les principes suivants :

### Un lien de qualité dans la relation aux personnes :

- Porter un regard positif sur les personnes accueillies et leur entourage,
- Faire preuve du plus grand respect pour leur intégrité physique et psychique, leur dignité et leur intimité,
- Adopter en toutes circonstances une attitude professionnelle et distanciée, ainsi qu'un comportement et un langage adaptés au travail,
- Respecter en toutes circonstances les règles de politesse et de courtoisie habituellement en usage.

### Un accompagnement en pluridisciplinarité et un positionnement professionnel

- Concevoir sa pratique professionnelle comme faisant partie d'un travail d'équipe et intégrer la nécessité d'un esprit collectif et pluridisciplinaire
- Agir dans le cadre de ses délégations et dans le respect des fonctions de chacun,
- Respecter les protocoles d'accompagnement, coconstruit avec le bénéficiaire
- S'approprier et garantir un accompagnement conforme aux Recommandations de bonnes pratiques professionnelles,
- Garantir la confidentialité des informations,
- Alerter sans délai de tout acte, attitude ou propos déplacé.

### Le respect des droits et libertés de la personne accompagnée :

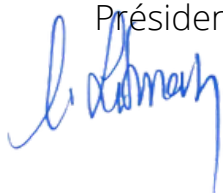
- Garantir à la personne accueillie d'être promoteur de son projet de vie et prendre en compte sa liberté de choix et de décision,
- Favoriser l'expression de la personne, son droit à la parole, écouter et dialoguer avec patience et intérêt,
- Donner à la personne accompagnée et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale,
- Proposer un espace de vie adapté, convivial, propre et tenant compte des besoins de la personne accueillie,
- Favoriser le lien avec les proches, les amis, la vie sociale,
- Respecter la culture et l'histoire familiale de la personne.

### L'Association, à travers son Conseil d'administration, son projet associatif, les directions et services ...

- Garantit un accompagnement des personnes conforme aux Recommandations de bonnes pratiques professionnelles,
- Recherche en permanence l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transport ...
- S'engage à évaluer et prendre en compte la satisfaction des personnes accueillies et de leurs proches, dans une dynamique d'amélioration continue,
- Sensibilise et forme les salariés à la Bienveillance,
- Soutient les professionnels à travers une politique RH et de formation ambitieuse et une démarche de Qualité de Vie au Travail,
- Anime un Comité Bienveillance et Ethique pour développer une culture commune de la bienveillance et faire vivre la réflexion institutionnelle.

**Corinne TURRA-LE STRAT**

Présidente



**Philippe BALIN**

Directeur Général



**Signature du salarié**